



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 26 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit le 26 novembre à 15h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Yannick NADESAN, Philippe BONNIN, André LEFEUVRE, Joseph BOIVENT, Luc MANGELINCK, Jean-Pierre MARTIN, Jean RONSIN

Pouvoir : de M. Joël SIELLER à M. Philippe LETOURNEL

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Valérie FAUCHEUX, Sandrine ROL, Nicolas BELLOIR, Jacques BENARD, Jean-Luc BOURGEOUX, Marc HERVE et Joël SIELLER

Assistaient également : Messieurs DECONCHY, et TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Philippe LETOURNEL

Nombre de Membres du Comité présents : 9

Nombre de Membres du Comité votants : 10

Date de la convocation : le 16 novembre 2018

ADMINISTRATION GENERALE

N°18/11/08 Financement des Bassins Versants

Comité Syndical du 26 novembre 2018

N°18/11/08 Financement des Bassins Versants

Rapport,

Le contexte actuel des programmes d'actions bassins versants est le suivant :

- Nouveau programme de l'Agence de l'Eau : maintien des aides BV mais baisse des taux de participation
- Renouvellement de nombreux contrats BV repoussé à 2020
- Année de transition en 2019 : l'Agence de l'Eau n'amènera pas de financement pour de nouvelles actions

Pour 2019, il est proposé que le SMG35 ouvre une enveloppe pour chaque BV, égale à son enveloppe actuelle, afin d'assurer la continuité des actions « pollutions diffuses » en 2019, en attente des nouveaux programmes et de supprimer exceptionnellement les conditions de cofinancement (puisque l'agence de l'eau n'apportera pas d'aide).

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) **MAINTENIR** pour 2019 les enveloppes de chaque bassin versant

2°) **DEROGER** pour 2019 au principe de cofinancement définies dans le règlement financier

3°) **ENTERINER** que le mode de calcul des nouvelles enveloppes pour les nouveaux programmes (à partir de 2020) sera discuté lors d'un prochain bureau avant présentation en comité.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

Fait à Rennes, le 26 novembre 2018

Le Président,



Auguste FAUVEL

